

Compte rendu du CNESER

mardi 12 mai 2020

Présents : Jean-Pascal Simon (SUPR + procuration SNPDEN)

Point d'information et échange autour des mesures d'urgence prises dans le cadre de l'épidémie de covid-19.

Présentation du protocole de déconfinement et texte qui a fait l'objet d'une circulaire, (cf. texte de la ministre du 4 mai ...). Rappel des principes énoncés dans la lettre. (Voir sur notre site : *Lettre de la Ministre au chefs d'établissement* ainsi que la *circulaire*). **Rien de neuf par rapport aux textes que nous avons eus.**

Articulation de la circulaire avec le décret du 11 mai

Le décret est plus strict sur un point : pas d'accès des usagers aux établissements sauf examens et médecine préventive. Question SGEN : *comment interpréter le cas des doctorants non contractuels ?* Réponse : ce sont des usagers donc pas de possibilité d'accès aux établissements.

FAGE, questions sur : les examens, préparation de la rentrée ... précarité demande de prolongation des bourses sur 12 mois, consultation des CHSCT est quelque chose de léger demande d'avis.

CPU : *Quid des formations pour des petits groupes d'apprentis ?* Réponse : cela vaut aussi pour les apprentis de la FC ... évolution du décret envisageable.

Vacataires : perte de l'emploi principal va voir avec la DGRH.

Le décret du 11 mai ne permet pas l'accès au BU même en drive, idem pour les opérations administratives.

Les commissions disciplinaires peuvent se réunir en visioconférence.

Point précarité étudiante

3 paliers d'aides :

1. **Circulaire sur les aides exceptionnelles** = permettre une aide exceptionnelle d'urgence de 200€, système souple mis en place avec les CROUS (voir circulaire du 12/05) aide qui peut concerner un grand nombre d'étudiants, le guichet est ouvert aujourd'hui.
2. **Mobilisation de la CEVEC** : 10M€ ont été mobilisés aides alimentaire, informatique et santé
3. **Aides ponctuelles d'urgence** : 10M€ mobilisés

Réponse ASB

- Sur les examens en présentiel = exceptionnel et respect des mesures préventives.
- **Échange sur la rentrée** : la ministre n'impose pas les CM en ligne ... mais rappel de la nécessité d'une anticipation du protocole sanitaire ... en toute autonomie les équipes pédagogiques doivent réfléchir à une adaptation des enseignements. Une formation hybride à distance ... il ne s'agit pas « l'air de rien » de basculer vers un enseignement totalement en distanciel ... il importe de se saisir des outils numériques pour hybrider les enseignements.

- *Vade mecum* sur une liste de points à explorer ... travail en cours sur l'utilisation de la plateforme fun campus pour déposer des ressources pédagogiques pour hybrider les formations. A destination aussi des étudiants internationaux au cas où ils ne pourraient pas venir en France avec des enseignements en distanciel pour eux.
- **Sur la méthode ok pour y travailler de manière concertée avec des bilatérales.**
- **Les stages** : ils peuvent toujours être effectués, quand ce n'est pas possible si le protocole sanitaire est respecté
- **PACES** : ils auront lieu à partir du 15 juin, calendrier en cours début semaine du 15 juin. Échange sur un protocole sanitaire avec la mission Castex : gestion des flux, distance, remise de copies ... A ce stade pas de jauge maximale à condition que toutes les mesures d'hygiène soient respectées.

Collèges doctoraux

- fait état des remontées ... demande de détails sur les annonces, les périodes annoncées semble un peu bizarre ... les dates prévues conduisent à ce que finalement cela fasse peu de monde qui en bénéficier. Qui est concerné et sur quelle durée ?
- Il faut que le MESRI précise les modalités de calcul pour le financement de manière générale.

ANDES

- **Déclaration** : inaccessibilité au cadre de travail même pour les recherches non expérimentales. Demande d'une prolongation de tous les CDD de 3 mois.

SGEN

- Demande de financement urgent avec un signal fort ...
- consultation obligatoire des CHSCT

Déclaration de Sup'Recherche – UNSA suite au CNESER

A compter du 11 mai, un déconfinement progressif est mis en œuvre. Toutefois les établissements de l'enseignement supérieur resteront fermés pour les étudiants jusqu'à la rentrée de septembre.

Cette reprise d'une partie des activités universitaires est à la fois attendue et redoutée par les personnels.

- Attendue car pour certains le travail à distance ne permet pas de remplir toutes les missions et tâches que l'agent doit assurer. L'isolement, la distance physique qui est imposée, rend le travail plus complexe. Cela sans compter la dimension psychologique liée à l'isolement.
- Crainte : beaucoup se demandent comment sera assurée la sécurité sanitaire dans les établissements de l'ESR, mais aussi et surtout dans les transports pour se rendre sur son lieu de travail.

Pour l'UNSA éducation priorité doit être donnée aux mesures de protection à mettre en place pour la réouverture des établissements et aux moyens nécessaires pour l'assurer (nettoyage des locaux, équipements de protection individuelle, ...).

Depuis le début du confinement, les personnels ont dû assurer une continuité pédagogique, administrative et technique auxquels peu étaient préparés. Il ne faut pas que le déconfinement se déroule dans les mêmes conditions qu'il s'agisse des universités ou des CROUS. S'agissant de la

conduite du réseau CROUS dans son ensemble, les chemins pour aller à l'essentiel n'ont pas toujours été empruntés spontanément. Les impératifs politiques et de communication ont semblé prédominer et ont donné lieu à des décisions et des attitudes dont le pragmatisme n'a pas toujours été décelé sur le terrain..

Nos syndicats ont depuis longtemps pris position en faveur du télétravail dans un cadre réglementaire précis avec la mise en place de charte qui définissent les obligations respectives des employeurs et des personnels dans le respect des textes (conditions de travail, sécurité, équipements fournis...). Force est de constater que ce qui a été mis en place dans nos établissements c'est davantage du « travail à distance » que du télétravail tels que les textes le prévoient. **Nous avons donc encore à progresser dans ce domaine** puisqu'il est prévu que les personnels qui peuvent continuer à exercer leurs missions à distance doivent continuer à le faire jusqu'à la fin de l'année universitaire.

Cette sortie du confinement sera donc progressive, nous voulons maintenant souligner quelques points d'attention pour que les semaines qui viennent se passent au mieux.

Pour ce qui concerne les activités de recherche, il va être possible qu'un « *laboratoire puisse envisager la reprise d'une expérimentation en présentiel* ». Nous demandons que la reprise des activités en présentiel ne soit pas liée *stricto sensu* à l'exercice d'une activité matérielle à réaliser. L'interaction en présentiel est indispensable dans l'encadrement doctoral. Notamment lors des moments d'ajustement voire de réorganisation du manuscrit. Il y a souvent une dimension émotionnelle à prendre en compte et à gérer ce que une téléconférence ne peut permettre. **Pour cela il faudrait mettre à disposition quelques locaux - parfaitement sécurisés sur le plan sanitaire - ceci pour éviter des réunions de travail "sauvages" en dehors des campus.**

Les activités d'enseignement arrivent à leur terme. Nous attendons :

- qu'une directive nationale soit donnée pour la mise en œuvre des épreuves du second semestre de la PACES.
- des instructions précises en ce qui concerne les formations post-bac des lycées.

→ *les lycées restent fermés donc les formations post-bac aussi.*

- des consignes clairement données aux universités pour qu'elles exonèrent de droits d'inscription les étudiants qui devraient effectuer leur soutenance de ou leur stage sur l'année universitaire 2020-21.
- que l'annonce de la prolongation des contrats doctoraux se concrétise par des crédits correspondants au projet de loi de finance 2021 bien sûr, mais aussi dans le prochain projet de loi de finance rectificative pour 2020.

Pour les personnels :

- Les personnels qui peuvent continuer à exercer leurs missions à distance doivent continuer à le faire jusqu'à la fin de l'année universitaire
- Leur retour dans les locaux universitaires **ne peut être que progressif et doit s'accompagner de garanties sanitaires.**
- Les universités et les CROUS doivent disposer des moyens nécessaires pour assurer la

protection des personnels.

→ *masques livrés la semaine prochaine par le MERSI puis les établissements pourront commander par l'UGAP*

- Nous demandons que les autorisations spéciales d'absence (ASA) soient notifiées officiellement pour celles et ceux dont les enfants ne reprendront pas les cours avant le 25 mai et pour tous les personnels vulnérables.

→ *la DGRH prépare une fiche complémentaire*

- Nous rappelons la demande que nous avons faite de ne pas obliger les personnels en ASA de poser des jours de RTT ou de congés. Ils sauront prendre leur part dans l'effort collectif sans qu'on les contraigne par des mesures ressenties comme une défiance de l'Etat à leur égard.
- Les CHSCT et CT, qui ont généralement été associés aux mesures prises pour en vue du 11 mai, devront être régulièrement informés de l'évolution de la situation.
- Nous demandons qu'une attention particulière soit portée par les équipes présidentielles et les directions des CROUS sur le risque d'opposition entre les personnels qui devront reprendre leurs missions en présentiel et ceux qui souhaiteront s'organiser en travail à distance.

Il faut préparer dès maintenant la rentrée de septembre afin qu'elle se déroule dans d'aussi bonnes conditions que possible compte tenu de la situation. Nous avons appris par la presse (une fois encore) que madame la Ministre avait "*demandé aux établissements de prévoir que les cours magistraux puissent être offerts à distance*", et qu'"*ils sont en train de regarder si c'est possible*." Nous aimerions avoir de plus amples informations à ce sujet. De quoi s'agit-il précisément ? Si le cours magistral en ligne devait devenir une modalité d'enseignement à côté du triptyque actuel CM, TD, TP cela nécessiterait pour le moins une concertation dans le cadre du CTMESRI. Nous rappelons notre demande de mise en place d'**un groupe de travail réunissant les OS représentées au CTMESRI**. Si des pratiques pédagogiques initiées ou développées pour répondre à la crise devaient devenir des pratiques « ordinaires » il faut que les instances et les personnels soient partie prenante de cette évolution.

La pandémie a révélé la fracture numérique ... dans ce contexte mettre les enseignements en ligne ne résoudra pas les choses.

Pour des problèmes techniques la séance du CNESER qui devait se dérouler l'après-midi n'a pas pu reprendre. Les points prévus ont été reportés au 19 mai 2020